

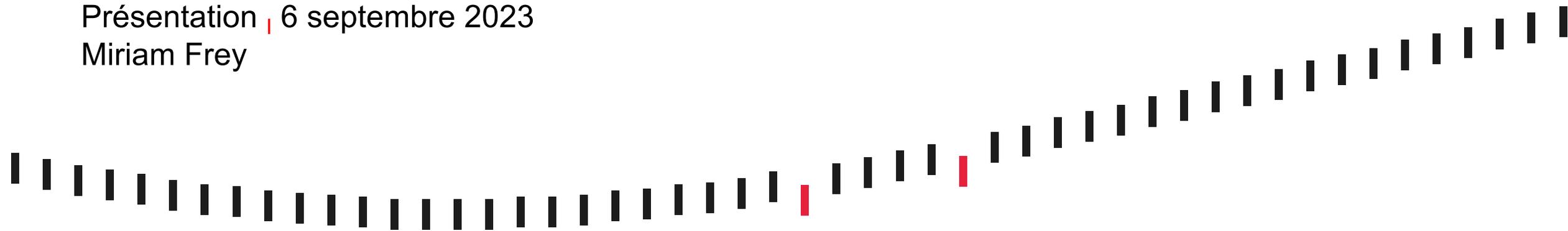
Flux financiers des cours interentreprises

B | S | S

Volkswirtschaftliche
Beratung

Présentation des résultats

Présentation | 6 septembre 2023
Miriam Frey



Étude à l'attention du SEFRI

Contenu:

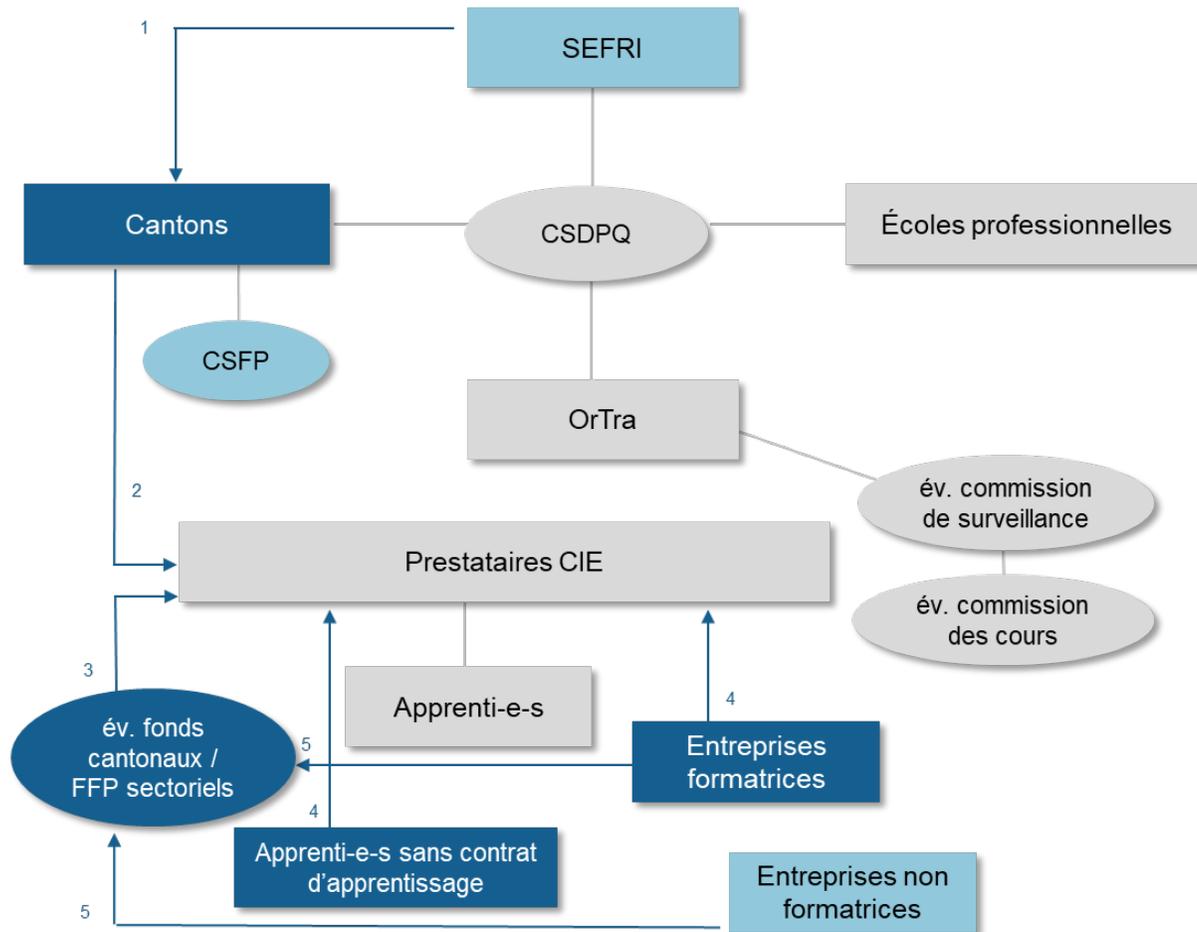
1. Présentation du système de financement des cours interentreprises
2. Point de vue des acteurs sur les défis à relever
3. Recommandations en vue d'une optimisation

→ Objectif: Augmenter la transparence du financement des cours interentreprises

Méthodologie:

- Analyses de données et de documents
- Entretiens techniques: OrTra au niveau national, CSFP et fonds de la formation professionnelle (25 entretiens)
- Enquête en ligne: Cantons, prestataires de CI et entreprises formatrices de professions sélectionnées (122 réponses)
- Entretien avec un groupe de discussion

Aperçu du système de financement



Coûts des cours interentreprises

- Nombre moyen de jours de CI d'une formation professionnelle initiale: 27 jours
- Coût moyen par jour de CI: CHF 322.–



Multiplié par le nombre d'apprenants par profession et additionné pour toutes les professions

→ Coûts totaux CI: environ **CHF 445 millions** (année 2021)

Financement des cours interentreprises

Année 2021 (en partie également les années précédentes)	
Cantons	
Forfaits CSFP	CHF 88 millions
Financement supplémentaire	CHF 28 millions
Fonds de la formation professionnelle	
Fonds cantonaux	CHF 61 millions
Fonds spécifiques à la branche	CHF 6 millions (AVE BBF) CHF 6 millions (10 CCT les plus importantes)
Entreprises formatrices	
Entreprises formatrices	CHF 256 millions (calcul différentiel)
Total	CHF 445 millions

→ Entreprises formatrices: total env. 60% Mais: Différences importantes (0-80%)

Source: CSFP, OFS, SEFRI, rapports annuels des fonds.

Évolution des coûts

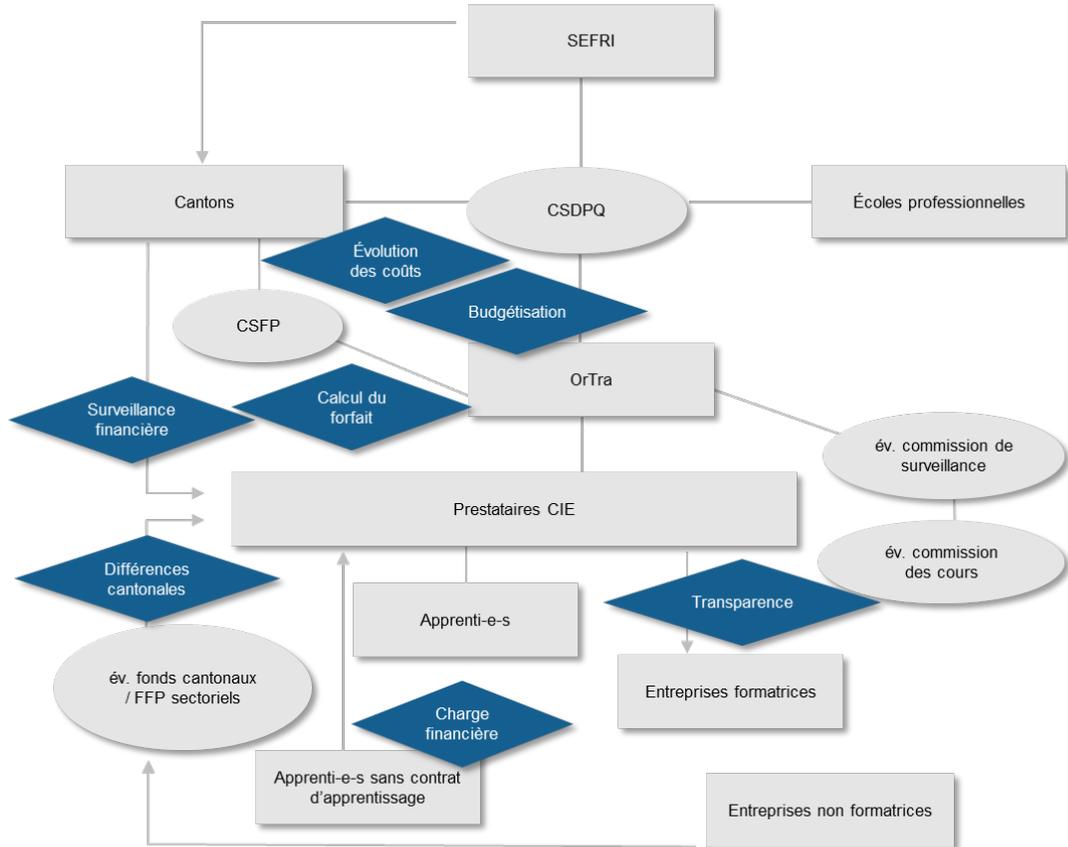
Évolution au cours des 10 dernières années:

- Coûts totaux relativement constants: Augmentation de 2%
- Contexte:
 - Augmentation de certains éléments de coûts (nombre de jours de CI pour un apprentissage de 4 ans, coûts par jour de CI)
 - Mais: Effet modérateur dû à l'évolution des grandes professions (très faible augmentation) et au nombre d'apprenants

Évolution future:

- Augmentation escomptée des coûts
- Raisons: hausse des prix, coûts supplémentaires dus à la numérisation, augmentation du nombre d'apprenants

Défis du point de vue des acteurs



Quelques témoignages d'acteurs interrogés

Déclaration de l'OrTra: *Ce qui pose problème, c'est lorsque les cantons exigent des données supplémentaires sur les coûts des CI pour les fonds cantonaux. On peut en partie remédier à ce problème. Mais cela reste très complexe. [...] Pour les petites professions, il faut parfois établir une comptabilité annuelle et analytique CI pour un apprenant.*

Déclaration du canton: *Les OrTra nationales sont chargées de définir le nombre de jours CI et les lignes directrices dans l'organisation de ceux-ci. Lorsque celles-ci sont prestataires des CI, avec un financement assuré par les cantons, les fonds et les entreprises formatrices, cette configuration pourrait créer une situation où l'OrTra serait juge et partie.*

Déclaration du prestataire de CI: *Tous les cantons n'appliquent pas la part cantonale pour les candidats et candidates* Art. 32. Il est moins intéressant pour [...] de suivre cette voie.*

Déclaration du canton: *La collecte des coûts par l'OrTra nationale est très coûteuse. En même temps, elle n'est pas transparente. Sans un contrôle (vérification des comptes) de la comptabilité analytique des différentes organisations CI décentralisées, le secrétariat de la CSFP n'est pas vraiment en mesure de vérifier si les coûts présentés correspondent à la réalité.*

Déclaration de l'entreprise formatrice: *Aucune contribution cantonale pour les CI n'est apportée par le canton.*

Synthèse

Principales déclarations:

1. Les entreprises formatrices, qui supportent la majeure partie des coûts, sont peu informées sur le système de financement des CI.
2. Les cantons estiment que les possibilités actuelles de contrôle et de participation concernant les coûts et les jours de CI sont trop faibles. Ils considèrent en effet qu'ils n'ont aucune influence sur l'évolution des coûts.
3. Les OrTra et les prestataires de CI voient dans les différences cantonales de financement des CI (concernant les exigences, les instruments et les processus) d'inutiles facteurs de coûts.
4. Les acteurs interrogés estiment que les personnes sans contrat d'apprentissage subissent une charge financière (trop) importante.

Propositions d'optimisation du point de vue de la BSS

1. Optimiser la facturation des entreprises formatrices (OrTra, prestataires de CI, cantons)
2. Analyse coûts-bénéfices en cas d'augmentation du nombre de jours de CI (commissions B&Q)
3. Optimisation ou suppression du relevé des coûts (cantons, OrTra)
4. Réduction du nombre de procédures de décompte et uniformisation (cantons)
5. Mise en œuvre de l'AEPr et collecte de données de base sur la situation des personnes sans contrat d'apprentissage
(Confédération, cantons)

BSS

Volkswirtschaftliche
Beratung

Miriam Frey, conseillère senior

miriam.frey@bss-basel.ch, 41 61 262 05 51